

PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : M. Ali BENMEDJAHED, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Brigitte RIVET, Gabriel THUILLIER, Edwige GUEYNARD, Sandrine RUETTE, Anne-Laure RONGEAT, Sonia DÉBIAS-SAÏD, Sébastien JACQUET, Nelly GUICHON, Maud COMBIER, Benjamin LLOBET, Vincent PERRIER

Absents excusés : Noël SALAMON, Bruno CHARVIEUX, Didier CORMORECHE, Catherine SAVERAT, Rodolphe OLIVIER,

NOMME Maud COMBIER secrétaire de la séance.

APPROBATION à l'unanimité du procès-verbal du 4 février 2019.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

NE FAIT PAS EXERCICE du droit de préemption urbain sur les biens suivants :

- Parcelle E 187, située 36, rue de la Dombes, appartenant à M. Serge ROSSET.
- Parcelle E 318, située 192, rue des fossés, appartenant à Mme Clémentine PROST.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET GENERAL

APPROUVE par 12 voix favorables (Monsieur le Maire ayant quitté la salle) et 1 abstention, le compte administratif 2018 tel qu'il apparaît au dit document et présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 123349,74		67 035,58
Opérations de l'exercice	1 271 799,34	1 898 414,87	1 066 514,30	363 167,84
TOTAUX	1 271 799,34	3 021 764,61	1 066 514,30	430 203,42
Résultats de l'exercice		1 749 965,27	636 310,88	
Reste à réaliser			469 300,00	308 403,00
TOTAUX		1 749 965,27	1 105 610,88	308 403,00
Résultats de Clôture		1 749 965,27	797 207,88	

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 749 965,27 €. **DECIDE à 12 voix pour et 1 abstention** des membres présents d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018		
RESULTAT AU 31/12/2018	EXCEDENT	1 749 965,27 €
	DEFICIT	-
. Affectation complémentaire en réserves compte 1068		797 207,88 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) compte 002		952 757,39 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

APPROUVE par 13 voix favorables (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), le compte administratif 2018 tel qu'il apparaît au dit document et présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		173 403,15		340 121,38
Opérations de l'exercice	428 551,16	475 721,97	149 793,27	180 710,13
TOTAUX	428 551,16	649 125,12	149 793,27	520 831,51
Résultats de l'exercice		220 573,96		371 038,24
Reste à réaliser			117 700,00	51 033,00
TOTAUX		220 573,96	117 700,00	422 071,24
Résultats de Clôture		220 573,96		304 371,24

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 220 573,96 €
DECIDE à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018		
RESULTAT AU 31/12/2018	EXCEDENT	220 573,96 €
	DEFICIT	
. Affectation complémentaire en réserves compte 1068 . Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) compte 002		220 573,96 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION BUDGET GENERAL ET BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE des budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

APRES AVOIR ENTENDU ET APPROUVE les comptes administratifs de l'exercice 2018.

APRES S'ETRE ASSURE que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée supplémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Approuve à 13 voix pour et 1 abstention le compte de gestion du budget général de la commune.

Approuve à 14 voix pour le compte de gestion du budget de l'eau et de l'assainissement

CONVENTION FINANCIÈRE A INTERVENIR AVEC LA BOULE CHALAMONTAISE DANS LE CADRE DE SA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION POUR LE BOULODROME COUVERT

ENTEND Monsieur le Maire rappeler qu'il a été convenu, d'un commun accord, avec l'Association la boule chalamontaise que cette dernière participerait financièrement dans le cadre des travaux d'isolation du boulodrome couvert.

EST INFORME qu'aujourd'hui, les travaux étant terminés la Commune a acquitté la totalité de la facture et il convient de solliciter l'association pour qu'elle s'acquitte de sa participation à savoir : 7 000,00 €

PREND CONNAISSANCE qu'il convient donc d'établir une convention bipartite afin que la boule chalamontaise procède au remboursement de sa part.

APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette dernière.

Edwige GUEYNARD demande si l'association a la garantie que le bâtiment lui sera affecté de façon permanente.

Monsieur le Maire stipule qu'il n'y a pas de garantie juridique mais qu'il existe un contrat moral entre la commune et les associations chalamontaises.

QUESTIONS DIVERSES

EST INFORME que l'installation des caméras de surveillance est terminée et qu'il est désormais possible de suivre les sites sous surveillance.

PREND CONNAISSANCE que la Commune a souscrit un contrat auprès de la société DIAGRAM INFORMATIQUE pour que la population puisse recevoir des informations concernant les événements qui se dérouleront sur la commune. Pour pouvoir en bénéficier il suffit que les habitants téléchargent sur leur téléphone mobile l'application ILLIWAP qui est gratuite.

EST INFORME que le panneau d'information lumineux qui devait être installé par la Communauté de communes en mars devrait finalement être installé en Mai. Monsieur le Maire souhaite avoir des informations plus précises concernant cette installation.

EST INFORME que les panneaux d'information ont été installés aux entrées du Village sur la RD 22 côtés Meximieux et Bourg.

PREND CONNAISSANCE que le terrassement des vestiaires football devrait démarrer rapidement et que l'implantation du bâtiment a été matérialisée au sol.

PREND CONNAISSANCE que l'enseigne de l'école de musique sera installée rapidement et que l'enrobé qui devait être réalisé fin février le sera le 11 mars. L'enduit des façades a été repris avec un bon résultat.

BRIGITTE RIVET rappelle que le nettoyage de printemps se déroulera le 16 mars 2019 au matin et qu'à cet effet chaque association a été destinataire d'un courrier afin qu'elle mobilise ses membres

pour participer à cet acte citoyen. La Commune met à disposition un véhicule et un chauffeur pour le ramassage des déchets.

BRIGITTE RIVET informe l'assemblée qu'il avait été décidé d'organiser une soirée thématique sur les déchets avec le visionnage d'un film, à cet effet la commune de Chatillon-la-Palud avait réservé sa salle des fêtes. Les déchets étant une compétence de la Communauté de communes, cette dernière a été sollicitée pour une participation financière pour la location du film correspondant à environ 400 euros, demande qui n'a pas abouti. En revanche, la Communauté de communes avait proposé une animation faite par leur service mais au dernier moment elle s'est désistée.

DATES A RETENIR

- Le 16 mars 2019 à 14 heures : assemblée générale du centre musical et culturel.
- Le 18 mars à 20 heures : débat d'orientation budgétaire.
- Le 23 mars 2019 à 10 heures : inauguration du centre musical et culturel.
- Le 9 avril 2019 (dans l'attente de l'heure) : assemblée générale du Centre social Mosaïque

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 8 avril 2019 à 20h30.

Séance levée à vingt et une heures trente minutes.

Le Maire,

Le secrétaire de la séance,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,